

Uni-Est, PLIE de l'est lyonnais - Appel à projets 2010
- Mobilisation, dynamisation -

Cahier des charges « Mobilisation, dynamisation »

• Principes généraux

Les actions de "Mobilisation" se déroulent principalement en début de parcours PLIE mais peuvent également avoir lieu tout au long du parcours. Elles sont un outil à la disposition du référent de parcours et contribuent à mettre en mouvement et en dynamique la personne. Construites généralement de façon collective, elles travaillent sur les représentations (de soi, du monde du travail, etc...).

• Plus-value recherchée dans la mise en œuvre de ce type d'action :

La plus-value générale de l'axe est de proposer aux participants PLIE des actions qui leur permettent de surmonter des difficultés qui freinent leur insertion professionnelle.

- Recherche d'une meilleure adhésion au parcours d'insertion par une adaptation des mesures individuelles d'accompagnement et d'évaluation en identifiant les causes de démobilité face à une démarche d'emploi
- Renforcement des outils d'évaluation des capacités des personnes en matière de mobilisation sur une démarche d'insertion professionnelle
- Diversification des moyens de repérage et de reconnaissance des potentiels et aptitudes des personnes, non validés par un diplôme, une qualification ou une expérience professionnelle antérieure, et permettant une mise en perspective de nouvelles pistes d'insertion professionnelle.
- Recherche de complémentarité entre action (notamment emploi/mobilisation)
- Faire évoluer certaines représentations du monde du travail, meilleur positionnement dans la société
- Travail sur les freins périphériques à l'emploi (isolement, manque de confiance en soi, mobilité,...)

Toutes les actions et supports permettant aux personnes de s'organiser dans leur insertion professionnelle lors d'une prise de poste, d'une entrée en formation ou de toute autre démarche d'insertion (articulation des temps familiaux et professionnels, mise en lien avec les professionnels petite enfance, problématiques personnelles type addiction, action promouvant la mobilité, ...). Ces actions peuvent prendre la forme d'ateliers conviviaux.

Ces actions peuvent avoir leur place à tout moment du parcours même si certaines problématiques doivent être vues avec le référent dès le début du parcours.

• Public ciblé

- Personnes pour lesquelles les outils d'insertion « classiques » ne semblent pas ou plus adaptés
- Personnes ayant besoin de découvrir ou redécouvrir leurs potentiels en matière d'insertion professionnelle
- Personnes ayant perdu des repères et des objectifs en terme de projet professionnel
- Personnes pour lesquelles les difficultés périphériques constituent le principal frein à leur retour à l'emploi
- Personnes « travailleurs pauvres » qui ne bénéficient pas ou plus d'un accompagnement renforcé et pour lesquelles les actions de mobilisation serviront de levier (ex : femmes à temps partiel, etc)

• Types d'action de mobilisation dans le cadre du P.L.I.E.

On peut relever quatre types de "Mobilisation" dans le P.L.I.E. :

- Mobilisation, redynamisation, resocialisation
- Travail sur les représentations
- Mise en situation de travail
- Préparation à l'intégration à l'emploi

Il n'y a pas de hiérarchie entre ces types de mobilisation. Elles peuvent avoir des places différentes dans le parcours. Elles peuvent avoir lieu dans une même opération (cf. définition dans la notice explicative).

Uni-Est, PLIE de l'est lyonnais - Appel à projets 2010 - Mobilisation, dynamisation -

I. La mobilisation, (re)dynamisation, (re)socialisation

Certaines personnes qui adhèrent au PLIE cumulent de grandes difficultés relationnelles, sociales voire de santé.

Les actions proposées dans ce cadre relèvent des parcours très en amont du retour à l'emploi. Elles ont pour objectif de créer une dynamique collective et/ou individuelle, un espace de reconstruction et de resocialisation.

Il s'agit de réactiver les compétences relationnelles et sociales, la confiance en soi pour la réalisation à terme d'un projet professionnel en prenant en compte les freins périphériques à l'emploi, facteurs d'exclusion sociale et professionnelle.

De nombreux supports peuvent être mobilisés (sports, cuisine, loisirs, etc. - exemple « Espace Pluriel »...)

Ces supports peuvent être spécifiques au groupe concerné ou mutualisés avec l'ensemble des activités.

Ces types d'action peuvent utiliser tout support et moyens complémentaires de ceux utilisés habituellement dans les actions d'insertion (culture sous toutes ses formes, sport, expression, multimédia, découverte, etc.), s'appuyant sur les centres d'intérêt des personnes et les transférant dans une dynamique de projet, de revalorisation personnelle et professionnelle.

Il s'agit de remobiliser les personnes en parcours par la participation à une action s'appuyant sur des supports complémentaires et/ou différents de ceux liés traditionnellement à l'emploi.

La structure doit alors fournir la preuve de son inscription dans le réseau local et de son additionnalité par rapport au droit commun.

II. La mobilisation "Travail sur les représentations"

Elle est organisée collectivement et se réalise le plus souvent en module. Elle a pour objet, d'informer et de répondre à toutes les interrogations liées à l'emploi, de favoriser les échanges et de faire évoluer certaines représentations du monde du travail.

III. La mobilisation "Mise en situation de travail"

On peut y retrouver les chantiers d'insertion et également les actions type "immersion en entreprise et/ou mise en situation de travail". Les objectifs peuvent être multiples :

- travailler la reprise d'activité (ré-apprendre les rythmes de travail, immersion dans une équipe...)
- mobiliser les personnes autour du projet professionnel. Le statut des personnes variera en fonction du type d'actions (Demandeur d'emploi, stagiaire de la formation continue...).

Les chantiers d'insertion, actions de "Mobilisation" du P.L.I.E.

Les chantiers concernent les jeunes et les adultes. Ils peuvent relever du cahier des charges "Insertion par l'Activité Économique" lorsqu'ils sont agréés "Ateliers et Chantiers d'Insertion" (ACI). Ils peuvent relever du cahier des charges "Mobilisation, dynamisation" lorsqu'ils n'ont pas le statut d'ACI et que les personnes concernées auront un besoin identifié par les acteurs du territoire de mise en mouvement et/ou de mise en "dynamique" vers l'emploi.

IV. La mobilisation "Préparation à l'intégration et au maintien dans l'emploi"

Ces actions peuvent prendre la forme d'ateliers de techniques de recherche d'emploi (ATRE) dont la finalité n'est pas directement le placement à l'emploi mais bien la préparation en amont de la prise de poste.

Les actions de ce type ont pour objectifs de :

- Acquérir les outils de la recherche d'emploi et de prospection en s'appuyant sur un projet professionnel motivant

Uni-Est, PLIE de l'est lyonnais - Appel à projets 2010 - Mobilisation, dynamisation -

- S'entraîner à la recherche d'emploi et/ou de formation en engageant des démarches actives auprès des Entreprises
- organiser des simulations d'entretien d'embauche
- créer un sas vers l'entreprise
- sensibiliser au monde de l'entreprise

Il s'agit d'acquérir les codes et usages de l'entreprise dans la perspective d'embauche.

• La prévention et la lutte contre les discriminations

Uni-Est s'est inscrit dans une démarche intégrée de prévention et de lutte contre les discriminations : l'objectif est que les professionnels veillent à assurer, dans leurs pratiques, et dans les actions, l'égalité de traitement de tous les publics et ce dans le cadre de la loi, et qu'ils soient également acteurs de la lutte contre les discriminations.

Pour mettre en œuvre cette démarche intégrée auprès des publics et partenaires, Uni-Est propose aux structures de bénéficier d'une formation sur le sujet, et d'intervenir en appui sur le travail mené, dans un cadre préalablement défini avec les structures.

Pour poursuivre la démarche du plan de prévention et de lutte contre les discriminations lancée par UNI-EST depuis 2008 et ainsi préparer la future contractualisation qui intégrera la lutte contre les discriminations comme un critère de choix et d'évaluation des projets présentés dans le cadre du PLIE à compter de 2011, chaque intervenant devra avoir participé courant 2010 à une (formation)-sensibilisation sur cette question (soit organisée avec Uni-Est qui propose cette formation, ou bien la structure s'engage à mener à bien tout type d'actions et ou formation permettant aux intervenants de se professionnaliser sur cette question)

→ cf. axe transversal aux cahiers des charges PLIE (les modalités)

• Les indicateurs de mesures et d'évaluation

Quantitatifs

- Nombre de personnes dans l'action
- Nombre de fins d'étape

Qualitatifs

- Typologie du public PLIE
- Mobilisation du partenariat (partenaires économiques, associatifs, institutionnels...)
- Moyens et outils de communication utilisés en direction du public
- Nature des étapes proposées, repérage et remontée des besoins...
- Participation/réalisation des bilans d'étapes (tripartites et/ou collectifs)
- Méthodologie d'accompagnement
- Motifs de fin de l'étape pour la personne
- Identification des problématiques des personnes
- Assiduité des personnes dans l'activité proposée
- Reprise de la confiance en soi, changement des comportements
- Apports de l'action : remobilisation dans les démarches de recherche d'emploi ou de formation
- Situation à la sortie de l'action : engagement des premières démarches nécessaires à la résolution des freins périphériques à l'emploi